

Mairie de  
**NANS SOUS SAINTE ANNE**  
10, Grande Rue – 25330  
Tél.Fax. : 03.81.86.53.31  
E-Mail : mairie.nans-sous-sainte-anne@wanadoo.fr

Nans-sous-Sainte-Anne, le 06 juin 2021

à Fédération Française Montagne et Escalade  
8 – 10 Quai de la Marne  
75019 PARIS

**Objet : dénonciation conventions sites escalade**  
*Courrier en recommandé avec AR.*

**Monsieur le Président,**

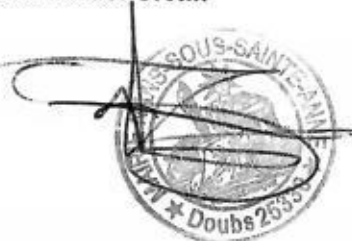
Par lettres recommandées en date du 29 juillet 2019, vous nous avez informé que la FFME dénonce les conventions d'autorisation d'usage existantes signées en 1991 avec la commune de Nans-sous-Sainte-Anne concernant quatre falaises situées sur le territoire communal et équipées pour l'escalade : le Creux Billard (n°473), la Petite Lave (n°474), le porche de la Sarrazine (n°472) et Pont de Saraz (n°1254). Par ces courriers, vous nous avez informé également que votre fédération ne souhaite plus conventionner sur les sites classés « terrain d'aventure », ce qui est le cas des quatre falaises pré-citées.

Après contact avec notre société d'assurance (*cf document joint*), il ressort que la responsabilité de la commune sera désormais recherchée en cas d'accidents d'escalade, avec pour conséquence immédiate le retrait des garanties assurance des responsabilités de la commune (responsabilité civile communale et défense recours, prévoyance des élus en mission).

Bien entendu, notre commune ne souhaite pas assumer ce risque dans la mesure où elle n'est pas à l'origine des équipements. Par conséquent, je vous informe que je prendrai prochainement un arrêté interdisant jusqu'à nouvel ordre la pratique de l'escalade sur les falaises concernées. Je vous demanderais également de bien vouloir neutraliser au plus vite le départ des voies d'escalade concernées et de mettre en place, à vos frais, une information et une signalétique adaptée à destination des pratiquants.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le maire  
Emmanuel Cretin



Copie à :

- Mr le président du CT 25 FFME
- Assurance MMA